

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 4 mai 2020 à 19 heures, tenue exceptionnellement à huis clos et par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2020-05-071**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Abrogation de la résolution 2019-11-155 – Vente d'un terrain au parc industriel – Lot 6 314 732 du cadastre du Québec
  - 5.3 Appropriation de revenus – Achat des actifs de 9357-4770 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel)
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Adjudication d'un contrat – Marquage de chaussées
  - 7.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement numéro 767 définissant les limites de vitesse dans les rues publiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
  - 7.3 Appel d'offres public – Cueillette et transport des matières résiduelles
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Demande d'assistance financière au programme

d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées  
11.2 Modification de la résolution 2020-02-040 – Autorisation de signature d'un bail avec 9157-4770 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel)

- 12. **Autres sujets**
- 13. **Représentations**
- 14. **Période d'informations**
- 15. **Période de questions**
- 16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020  
2020-05-072**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. CORRESPONDANCES**

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 786 AU MONTANT DE 554 271 \$**

Le ministère des Affaires municipales et l'Habitation nous informe que le règlement numéro 786 soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 555 200 \$, a été approuvé conformément à la loi, en tenant compte de la limite des dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement qui ne doit pas excéder 5 % des dépenses prévues au règlement.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2020-05-073**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour la somme totalisant 450 471,82 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-11-155 – VENTE D’UN TERRAIN AU PARC INDUSTRIEL – LOT 6 314 732 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2020-05-074**

Considérant la résolution 2019-11-155 acceptant l’offre d’achat pour la vente d’un terrain au parc Industriel en faveur de l’entreprise Hydraulique Services Lefebvre inc.

Considérant que l’entreprise a informé la Municipalité le 8 avril 2020, qu’elle n’était pas en mesure de prendre possession du terrain ayant dû réduire ses activités en raison de la pandémie de la COVID-19.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l’unanimité que soit abrogé la résolution 2019-11-155 libérant l’entreprise Hydraulique Services Lefebvre inc. de l’obligation d’acquisition du lot 6 314 732 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**5.3 APPROPRIATION DE REVENUS – ACHAT DES ACTIFS DE 9357-4770 QUÉBEC INC. (HOCKEY BALLE MONT-CARMEL)  
2020-05-075**

Considérant la résolution 2020-02-039 autorisant l’achat des actifs de 9357-4770 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel).

Considérant l’aide financière accordée par la MRC des Chenaux dans le cadre du programme du « Fonds de développement des territoires » au montant de 50 000\$ pour l’acquisition d’équipements de dek hockey.

Considérant qu’une appropriation de revenus est nécessaire afin de finaliser cette acquisition.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l’unanimité :

- que soit autorisée l’utilisation de la somme ci-dessous pour l’acquisition des actifs de 9357-4770 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel), affectant le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
23 08000 721	Immo-Infrastructure	12 992,50 \$

- que la somme soit appropriée à même le poste budgétaire 02 35500 970 *Contribution La Gabelle*, ayant les crédits disponibles et suffisants.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉES 2020-05-076**

Considérant la résolution 2020-03-049 autorisant l'appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée de l'année 2020.

Considérant le choix de demander des soumissions par une demande de prix au lieu d'un appel d'offres sur invitation en raison du contexte de la pandémie.

Considérant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle qui a pour conséquence que l'article 936 du *Code municipal* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus aux contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues, telles que ci-dessous :

A-1 Lignes Jaunes inc.	35 196,71 \$
Lignes Maska	41 693,97 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	35 075,96 \$
Lignco Sigma inc.	57 485,95 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la soumission de « Marquage et Traçage du Québec inc. » soit acceptée pour la somme de 35 075,96 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 767 DÉFINISSANT LES LIMITES DE VITESSE DANS LES RUES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 767, définissant les limites de vitesse dans les rues publiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

### **7.3 APPEL D'OFFRES – CUEILLETTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-05-077**

Considérant que le contrat actuel de deux (2) ans pour la cueillette et le transport des matières résiduelles avec « Gestion Sanitaire David Morin inc. » viendra à échéance le 31 décembre 2020.

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie prévoit l'implantation d'une collecte des matières organiques, qui aura un impact sur le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles possiblement au cours de l'année 2022.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour la cueillette et le transport de matières résiduelles pour un contrat de deux (2) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun point.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES  
2020-05-078**

Considérant que des demandes nous sont faites par des parents pour que leurs enfants handicapés bénéficient de l'accompagnement d'animateurs afin de profiter du camp de jour offert par la Municipalité durant la saison estivale.

Considérant que l'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité qu'une aide financière soit demandée dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2020 et que soit autorisé, monsieur Guy-Luc Beaupré, directeur des loisirs, culture et communication, à signer la demande pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-02-040 –  
AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN BAIL AVEC  
9357-4770 QUÉBEC INC. (HOCKEY BALLE MONT-CARMEL)  
2020-05-079**

Considérant la résolution 2020-02-040 autorisant la signature d’un bail avec 9357-4470 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel).

Considérant que la compagnie 9357-4470 inc. ne sera plus maintenue après la vente de ses actifs et que seule la personne morale sans but lucratif demeurera active pour l’opération de la ligue de dek hockey estival de Hockey Balle Mont-Carmel.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l’unanimité :

- que monsieur Luc Dostaler, maire et monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, un bail avec Hockey Balle Mont-Carmel, personne morale sans but lucratif portant le numéro d’immatriculation 1171004212, pour l’opération de la ligue de dek hockey pour cinq (5) ans, soit pour les années 2020 à 2024 ;
- que pour l’année 2020, s’il advenait qu’aucune activité de la ligue de Dek hockey n’ait lieu en raison de la pandémie de la COVID-19, la Municipalité ne chargera pas le loyer convenu dans le bail pour l’année 2020 exclusivement.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**12. AUTRES SUJETS**

Aucun point.

**13. REPRÉSENTATIONS**

Aucune représentation

**14. PÉRIODE D’INFORMATIONS**

Madame la conseillère Julie Régis informe l’auditoire que la coopérative d’initiation à l’entrepreneuriat collectif, Ado-O-Boulot, ne recevra pas d’aide financière du Fonds étudiant II cette année, ainsi les activités ne pourront avoir lieu à l’été 2020.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain fait le suivi des travaux en cours pour le service des travaux publics soit le balayage des rues, l’épandage d’abat-poussière et les réparations d’asphalte. Il mentionne également qu’il n’y a rien d’inquiétant pour l’instant concernant le niveau des nappes phréatiques et pour la crue printanière au chemin de L’Islet.

Monsieur le maire Luc Dostaler fait le point sur les crues printanières en mentionnant qu’il y a une surveillance constante de la progression par le ministère de la Sécurité publique afin de bien informer les Municipalités et que malgré les premiers signes de la crue, le constat est que l’on devrait bien s’en sortir pour cette année. Également, il informe l’auditoire que les pompiers font

de la patrouille de manière préventive sur le territoire, en raison de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, mise en place afin de préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle des services de sécurité incendie municipaux dans le contexte de la COVID-19. Le budget alloué pour les visites de prévention annuelles a été, en partie, réaffecté pour ce besoin.

Il rappelle que la Classique internationale de canots de la Mauricie a annulé ses activités pour 2020 suite aux recommandations du gouvernement en raison la pandémie. Il poursuit en mentionnant que la 11<sup>e</sup> édition de Mont-Carmel en fête a été également annulée et que la Municipalité avait déjà versé une partie de la subvention, mais elle ne réclamera pas cette somme puisque l'organisation avait déjà engagé des dépenses pour la tenue de l'évènement.

Il mentionne que le processus pour la réalisation des travaux pour la réouverture du lien interrives La Gabelle se poursuit, avec quelques petits retards, dans l'objectif que lien soit rouvert d'ici la fin de l'été 2020.

Il termine en adressant des remerciements aux employés municipaux, qui dans le contexte de la pandémie ont été réaffecté ou ont dû ajuster leurs tâches afin de poursuivent les opérations pour le fonctionnement des services de la Municipalité.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2020-05-080**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

S/ \_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---